

# USBDMX/SA

## USB-DMX INTERFACE STAND ALONE



### Introduction

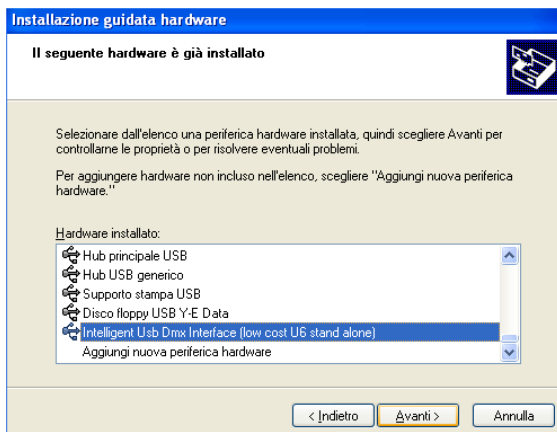
Le système USBDMX/SA permet le contrôle des spots RGB connectés, de façon simple et intuitive, à l'aide d'un programme spécial, à installer sur l'ordinateur. L'interface USB-DMX permet de créer les shows RGB facilement de propre PC, avec l'usage d'un programme inclus dans le CD d'installation et un câble USB inclus dans l'emballage. Une fois chargé le show sur l'interface, il est possible de déconnecter le PC et laisser que l'interface contrôle les spots RGB.

### Installation

Avant tout IL NE FAUT absolument PAS connecter l'interface USB avant d'avoir installé le programme, mais il faut suivre attentivement les instructions ici reportées:

- Insérez le CD et amorcer le setup EasyStandAlone
- Sélectionnez la langue désirée
- Choisissez les formulations que Vous plus satisfont pour l'installation
- Cliquez sur **Installe**
- À la fin de l'installation, nous Vous recommandons de ne pas amorcer le software
- Connectez l'alimentateur de l'interface à une prise de courant
- Connectez le câble USB à l'interface et à Votre ordinateur
- Si Vous utilisez un système opérationnel Windows 7 ou suivant, l'installation du nouveau hardware devrait se produire automatiquement.

Toutefois, si cela n'arrive pas, Vous pouvez procéder avec *Installation hardware* du panneau de contrôle sans besoin d'une connexion Internet. Une fois cliqué sur **avant**, l'ordinateur recherchera tout le hardware connecté. À la question *Le hardware a déjà été connecté à l'ordinateur?* Choisissez OUI et cliquez sur **avant**.



Choisissez l'*Intelligent USB DMX Interface* de la liste et cliquez sur **avant**. L'ordinateur terminera l'installation de l'hardware.

Si cette fenêtre apparaisse au moment de l'installation, cliquez sur **Continue** pour compléter l'installation de l'hardware.



À ce moment le programme a été correctement installé sur Votre ordinateur et sur le desktop apparaitra la connexion pour amorcer le programme (si Vous avez choisi cette option pendant l'installation).

Maintenant Vous pouvez enlever le CD. Pour connecter l'interface aux relatifs drivers, il sera suffisant de connecter DMX INPUT du premier driver (par le câble avec connecteur RJ111) avec la correspondante sortie DMX OUT de l'interface. Eventuels drivers supplémentaires devront être connectés selon les instructions relatives présentes dans chaque driver.

**ATTENTION: Pour éviter n'importe quel problème d'installation du programme ou de l'interface USB, nous recommandons comme système opérationnel Windows 7 ou un suivant (Home ou Professional).**

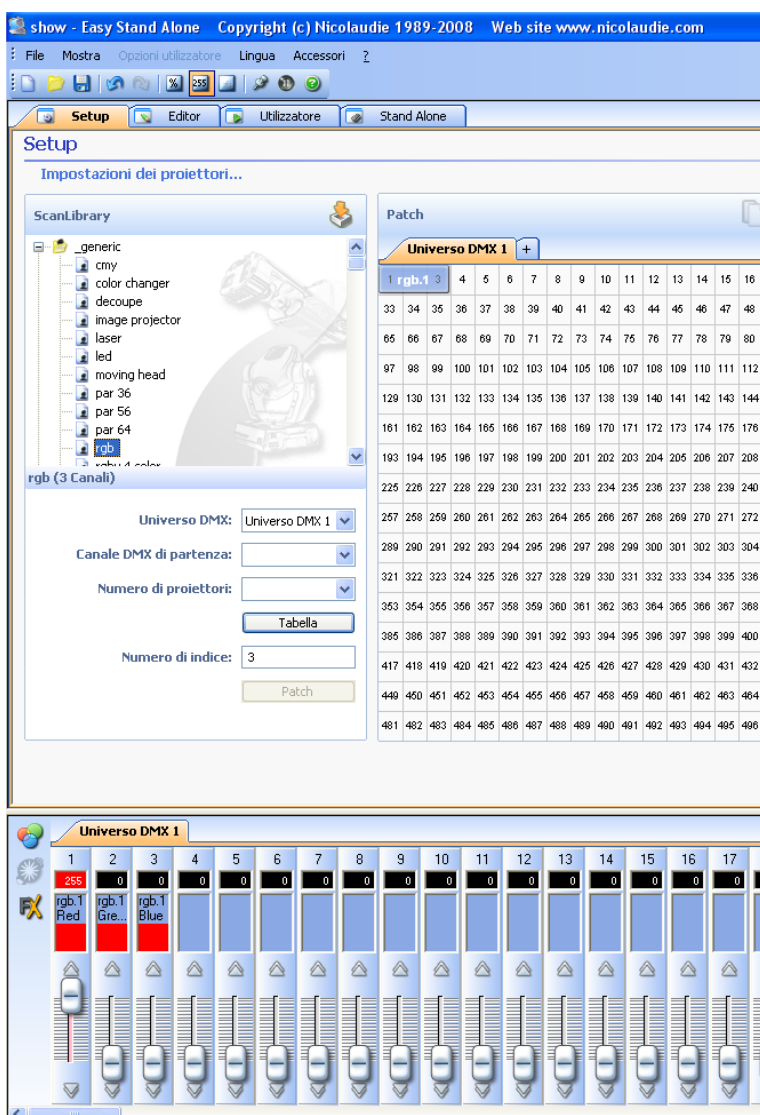
## Le programme

À l'amorce du programme, le software Vous demandera avec quelle modalité Vous voulez travailler. Avec sélection de la modalité USB, Vous avez la possibilité de voir les modifications en temps réel sur Vos spots RGB selon le mouvement des sliders du software. Nous Vous recommandons de choisir cette modalité pour une correcte création des shows.

Le programme est divisé en quatre sections: Setup, Editor, Utilisateur et Stand Alone.

### Setup

Dans la fenêtre ScanLibrary, ouvrez le dossier **\_generic** et cherchez la voix **RGB**. Traînez la voix dans le tableau **Univers DMX 1** sur les numéros 1, 2 et 3. Maintenant en bas à gauche Vous pouvez voir les premiers trois sliders habilités. Pour avoir plusieurs types de contrôle (par exemple pour contrôler deux spots ou deux groupes des spots indépendamment), il sera suffisant d'ajouter plus de voix **RGB** sur l'Univers DMX, selon le numéro de contrôles à réaliser.



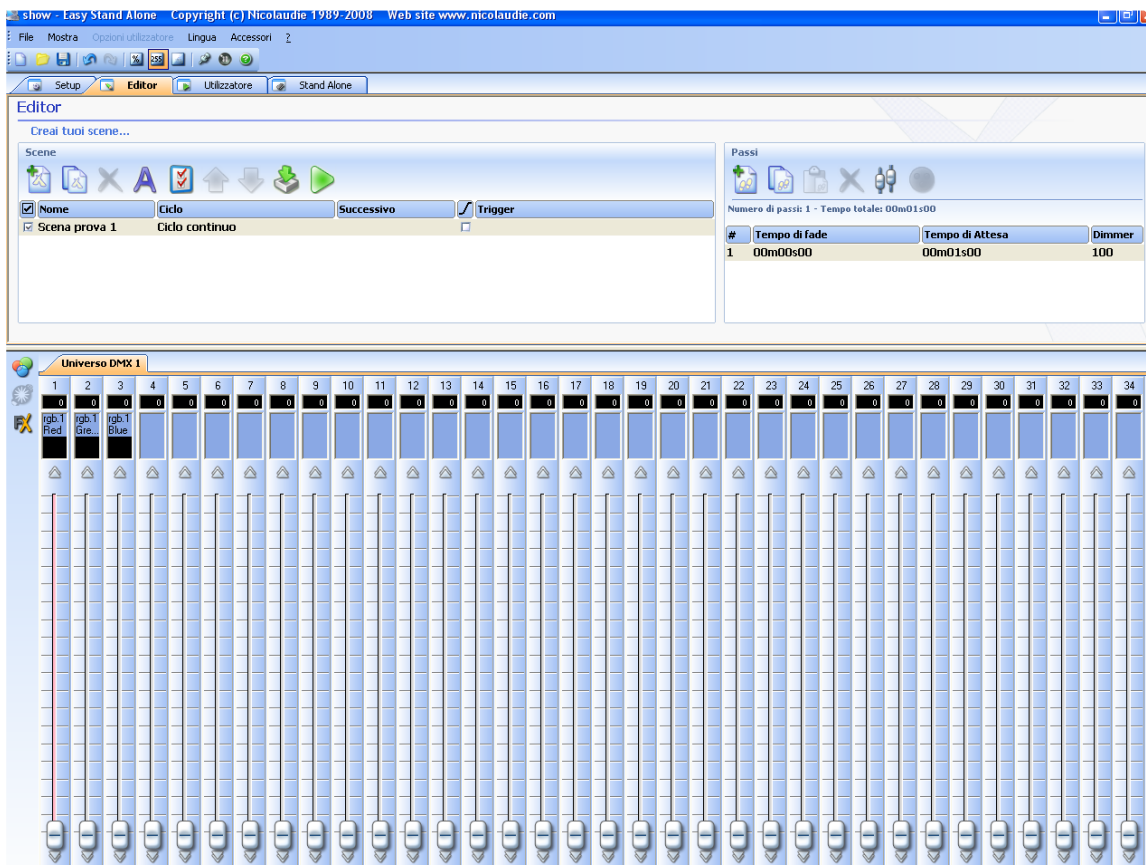
**ATTENTION:** Dans la fenêtre ScanLibrary il y a centaines de paramètres, pour le contrôle de nombreux spots. Il n'est pas exclu que quelques voix soient compatibles avec nos spots RGB. Toutefois le parfait fonctionnement des mêmes a été testé avec la voix RGB et il est garanti seulement avec cette modalité.

## Editor

Dans la section Editor du software, on va créer le show qu'on veut réaliser par l'insertion des scènes (en haut à gauche). En cliquant sur la relative scène et sur les icônes, il est possible de modifier le nom de la scène, le cycle de la scène etc. Il est possible d'ajouter une nouvelle scène en n'importe quel moment.

### Insertion des étapes

Chaque scène que nous créons peut avoir un numéro indéfini d'étapes (au moins une). Les étapes peuvent être configurées en haut à droite, par la fenêtre correspondante et le mouvement des sliders dans la partie centrale de l'écran. Il est possible d'ajouter une étape à une scène en n'importe quel moment (par l'icône "Ajoute une nouvelle étape").



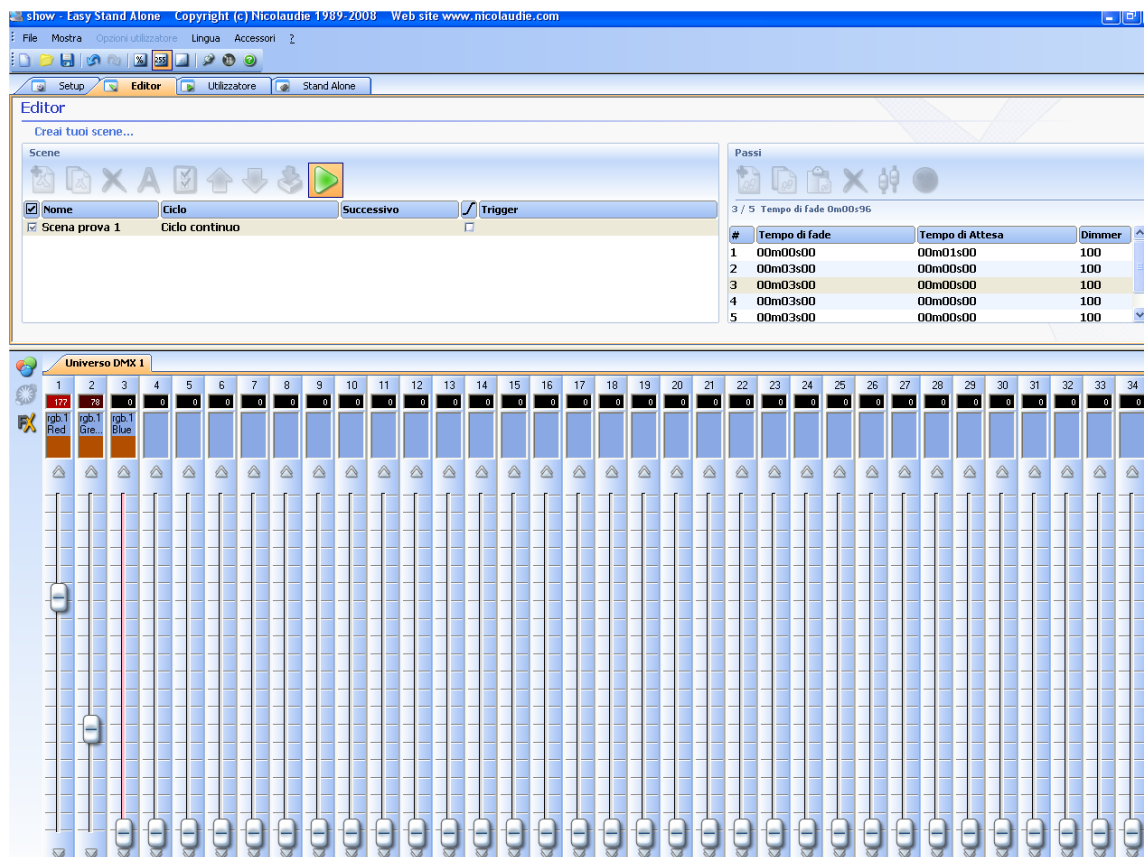
Une fois que la couleur des leds de notre spot est établie par les sliders, nous devons établir dans la fenêtre des étapes le temps de cette étape-là, à l'aide du Temps de Fade et du Temps d'Attente. En positionnant le mouse sur l'étape désirée, il sera suffisant un double clic sur le même pour habilitier le contrôle. Par les flèches à côté des numéros, il est possible d'établir le temps désiré. Pour confirmer la durée insérée, il sera suffisant de cliquer avec le mouse sur le numéro de la ligne (colonne #).



Le Temps de Fade utilise un effet de fondu pour passer d'une étape à l'autre. Par exemple si dans une étape nous avons établi le slider rouge à valeur 255, et dans l'étape suivante nous voulons éteindre le led rouge et avoir le led vert à valeur 255, en utilisant le Temps de Fade nous pouvons

établir un temps précis dans lequel créer un agréable effet de lumière qui passe d'une couleur à une autre.

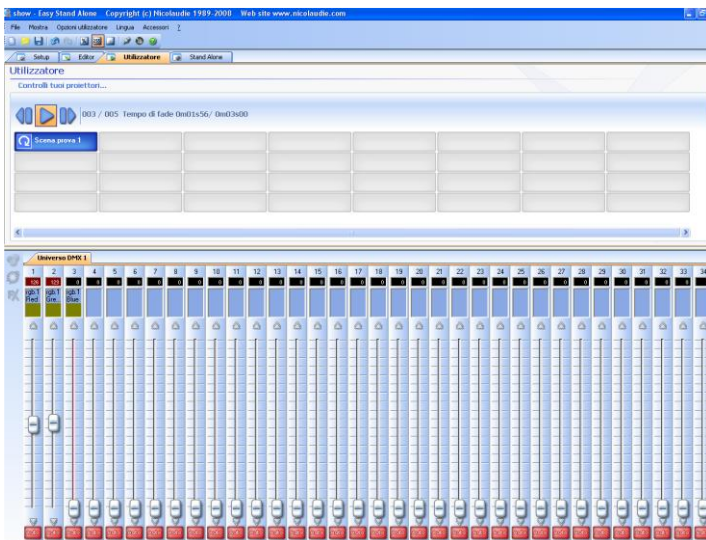
Le Temps d'Attente, par contre, indique pour combien de temps l'étape doit rester active avant de passer à celle suivante. Par exemple, on peut décider d'avoir une certaine couleur pour un Temps d'Attente de 5 secondes avant de passer à l'étape suivante. Pour passer à la couleur suivante, on peut utiliser le Temps de Fade avec l'effet fondu, ou le Temps d'Attente avec un changement immédiat de l'étape.



En cliquant sur l'icône "Exécutez" (Esegui), il est possible de reproduire une scène par fois. Comme Vous pouvez voir sur l'image au-dessus, Vous verrez les sliders se bouger selon les étapes établies. Dans cette façon, aussi si on ne verra pas directement les spots, on pourra se rendre compte de la scène réalisée.

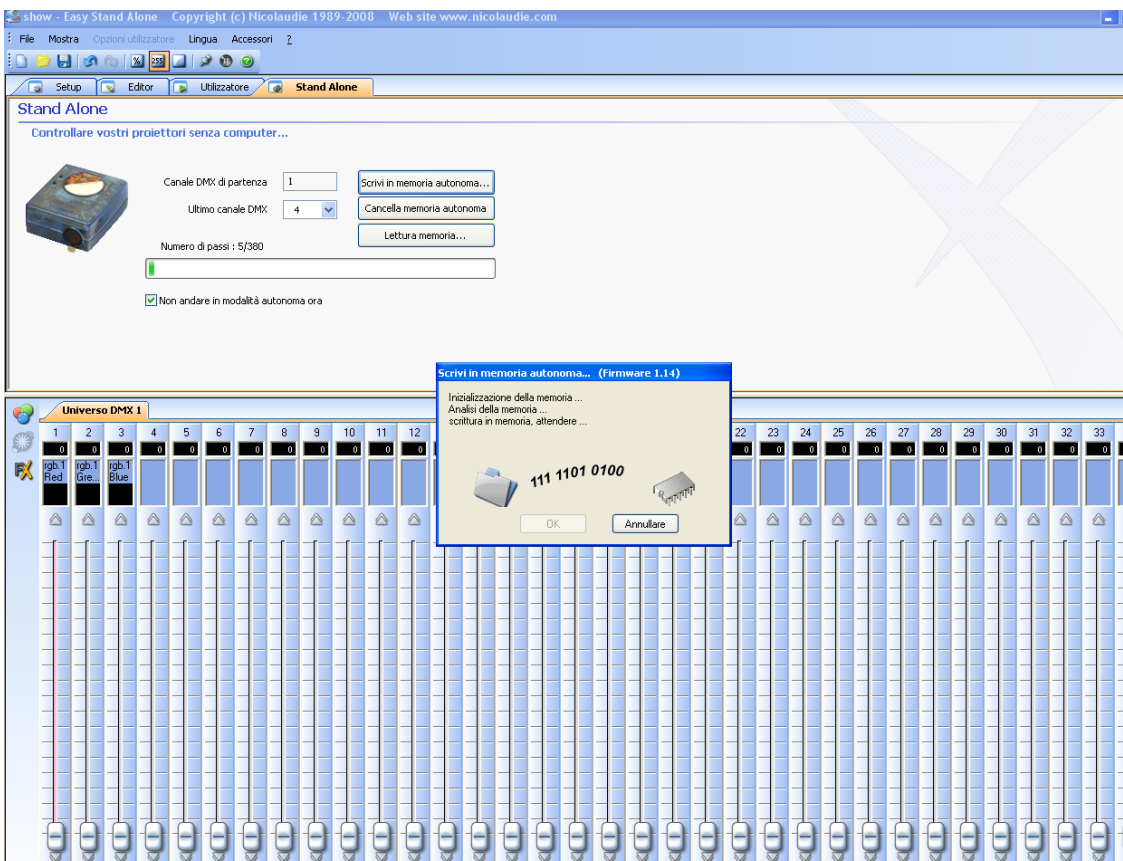
### Utilisateur

Quand Vous avez réalisé toutes Vos scènes, grâce à l'**Utilisateur**, il est possible de voir en avant-première le show réalisé avec la possibilité de vérifier seulement une scène spécifique ou de passer rapidement d'une scène à une autre, simplement avec un clic au-dessus ou avec usage des flèches correspondantes.



## Stand Alone

Une fois sauvé le show, Vous pouvez passer à la section **Stand Alone**. Si l'interface a été correctement connectée au PC selon les instructions, il est possible de charger le show juste créé sur la même. Avant de mémoriser le show, il faut cliquer sur *Efface mémoire autonome* (*Cancella memoria autonoma*) dans le cas où sur l'interface il y a déjà un show chargé. Cette opération doit être faite toutes les fois que nous écrivons un nouveau show sur l'USBDMX/SA (aussi s'il s'agit d'une modification d'un show déjà existant) parce que l'interface supporte seulement un show par fois. Avant de charger le show, il faut contrôler le canal de départ (si Vous avez suivi les indications décrites dans le Setup, le numéro 1 est correct) et le dernier canal DMX (il se réfère au numéro occupé par le dernier slider de notre *Univers DMX*). Par exemple si on a seulement un spot ou seulement un bloc de spots, le numéro sera le 4. Maintenant on peut procéder avec écriture de la mémoire.



**ATTENTION:** Si au moment de l'écriture, lecture ou effacement de la mémoire, le programme Vous signale une erreur de ce type:



**il est nécessaire de fermer le programme et déconnecter l'interface de l'alimentation et le câble USB des deux parties. Reconnectez l'alimentation, le câble USB et amorcez de nouveau le programme: de cette façon l'interface est de nouveau accessible de Votre PC.**

Maintenant il est possible de fermer le programme et déconnecter le câble USB de l'ordinateur et de l'interface. Après quelques secondes, le système STAND ALONE contrôlera les spots sans l'aide de l'ordinateur.

En cas de blackout, l'interface garde en mémoire le show programmé. Au retour de l'alimentation le show reprendra toujours avec la première étape de la première scène, sans une intervention manuelle de rétablissement.

**ATTENTION: L'USBDMX/SA a une mémoire limitée, qui dépend du type de show qui nous créons et du numéro de spots différents que nous voulons gérer. Par exemple, toutes les fois qu'on ajoute différents groupes de spots, le nombre des étapes que nous pouvons écrire sur la mémoire de l'interface diminuera. L'interface peut accepter au max. 60 canaux et donc peut gérer 20 groupes de spots.**

**ATTENTION: Malgré le programme puisse contrôler plusieurs canaux et il puisse créer plusieurs effets, le parfait fonctionnement du programme-même est assuré seulement avec l'usage de nos spots et nos drivers. Nous n'assumons aucune responsabilité pour mauvais fonctionnement du programme causé par l'usage d'autres spots ou drivers.**

**ATTENTION : Sur le CD compris dans l'emballage, il y a la dernière version testée du software DMX. Toutefois, considérant les nombreuses mises à jour du système, les fiches techniques ici reportées peuvent différer en quelque passage. Pour n'importe quel doute ou aide, nous Vous demandons de contacter notre bureau technique. Nous Vous rappelons que Tector peut réaliser des shows spécifiques sur demande.**

**ATTENTION:** La sécurité de l'appareil est garantie seulement si les instructions qui suivent sont respectées. Le fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect des instructions suivantes de la part de l'utilisateur ou de sa formation pas adéquate. En cas de doutes, faites appel aux compétences d'un professionnel.

**CONDITIONS DE GARANTIE** – L'usage du produit implique l'acceptation des conditions de garantie ci-dessous.

Les produits rentrants dans le champ d'application des Directives 89/336, 92/31 et 73/23 CE, mises à jour par la Directive 98/68 CE et modifications suivantes, doivent être conformes aux principales conditions requises qui y sont contenues, afin de pouvoir être mis sur le marché et installés sur le territoire de l'Union Européenne. La conformité aux Directives CE est certifiée par le marquage CE sur le produit et/ou sur son emballage, ou sur les instructions d'emploi. Les produits qui n'entrent pas dans le champ d'application des directives CE sont, dans tous les cas, conformes à la Directive 92/89 (Sécurité Générale des Produits). Les produits destinés seulement à l'exportation dans pays qui n'adhèrent pas à l'Union Européenne, et dont la diffusion sur le marché européen est interdite, respectent les préconisations en matière de sécurité, sont fabriqués conformément aux règles de l'art et, si installés correctement et par personnel expert, si utilisés en conformité à l'usage auquel ils sont destinés et soumis à entretien régulier, quand cela est prévu, sauvegardent la sécurité des biens et des personnes. Il est précisé que les produits n'ayant pas destination prédéterminée doivent être utilisés par un personnel expert, exclusivement à usage professionnel. Les indications, les mesures et les plans des produits ne sont reportés qu'à titre d'exemple et ne sont en aucune manière contraignants. Tous les produits doivent être raccordés et installés par un personnel compétent et selon les normes "CEI installations" en vigueur en Italie, selon les normes européennes ou selon les instructions. Aucune responsabilité n'est assumée en cas de dysfonctionnement ou de dommages causés par une installation incorrecte, pour manque de connaissance, manquée lecture des instructions, ou incorrecte interprétation des instructions-mêmes. Il est à la charge de qui installe ou de qui utilise le produit, d'adopter toutes mesures et toutes précautions prévues par les "normes" et par les instructions données avec le produit, afin qu'une installation ou une utilisation incorrecte ne puisse pas causer des dysfonctionnements qui peuvent compromettre la sécurité des biens et des personnes.

**GARANTIE LEGALE** – La garantie légale est donnée au consommateur final, a une durée de 2 ans de la date d'achat et est donnée pour les défauts de conformité du produit, pour un défaut intrinsèque du produit, entendu comme défaut de fonctionnement ou comme non-correspondance du bien à ce qui établi au moment de l'achat. Tector n'est pas responsable d'un défaut de conformité de la marchandise si, au moment de la conclusion du contrat, l'acquéreur connaissait ou ne pouvait pas ignorer ce défaut de conformité. Toutes réclamations relatives à des vices présumés de la marchandise, ainsi que toute autre contestation éventuelle sur la marchandise, doivent être dénoncés au revendeur par écrit et dans le délai de huit jours à partir de la date de la réception. En tous cas, le droit à la garantie cesse si l'acquéreur ne dénonce pas les vices au vendeur dans un délai de huit jours après la constatation. De toute façon l'acheteur déchoit du droit à la garantie, s'il ne dénonce pas les vices au vendeur dans huit jours de la découverte. La garantie légale contemple la réparation ou le remplacement du produit qui n'est pas conforme à l'origine, après restitution du même et, quand cela n'est pas possible, la réduction du prix ou la résolution du contrat.

**GARANTIE COMMERCIALE** - La garantie est valide seulement entre Fabricant et Acheteur et a une durée de deux ans à partir de la date de fabrication indiquée sur l'étiquette de l'emballage (numéro sériel; ce numéro doit être transcrit dans le spécial espace de la présente fiche technique qui doit être retournée avec l'appareil). La garantie s'applique seulement si le matériel est retourné dans un emballage apte, si les composants de l'appareil sont substantiellement intacts ou, au moins, pas modifiés ou falsifiés intentionnellement. La présente est une garantie limitée et, sauf le cas de dol ou faute grave, la garantie exclut, entre autres, les coûts pour la désinstallation ou installation et/ou les moyens d'accès aux produits, les dommages imputables au produit ou à son manqué fonctionnement, inclus manque à gagner, manque d'économies, et dommages spéciaux, indirects ou consécutives et pour d'éventuelles demandes d'indemnisation tiers faites par l'acheteur. La Tector déclin en plus tous débits, suite à contestations pour pertes de profit, ou pour dommages à choses ou personnes causés par un usage impropre du produit où par une installation inadéquate. La responsabilité de la Tector est entendue uniquement pour les défauts du produit qui se manifestent dans les conditions normales d'utilisation prévues dans les instructions du produit ou bien dans son utilisation correcte conformément aux règles de l'art ou l'éventuelle réglementation de référence. En particulier, aucune responsabilité n'est assumée pour les défauts dérivants **de cas de force majeure**, d'événements atmosphériques ou de calamités naturelles (surtensions, foudres, etc.), installation incorrecte, usage impropre ou non conforme aux instructions ou en violation de n'importe quel standard, code de sécurité, de normes ou instructions d'usage, entretien non correcte ou n'importe quel autre abus, modifications faites sans l'accord de la Tector, déclin des performances du produit et/ou à sa dégradation esthétique dues à la normale détérioration du même en conditions d'usage normal. La garantie n'est pas opérante en cas de détérioration ou corrosion du produit, suite à un usage en milieux particulièrement agressifs ou pour l'usage des produits de ménage pas indiqué. Aussi si la fourniture des pièces de rechange est assurée, on n'aura pas le remplacement gratuit des parties fragiles ou de consommation, qui ne sont pas couvertes par garantie et, en l'espèce pour les produits pour éclairage, la garantie ne couvre pas les verres et les ampoules.

Pour clarté, la garantie N'EST PAS opérante si les appareils sont utilisés et/ou installés de manière pas conforme aux instructions jointes au produit et aux bonnes normes techniques et électriques, si le produit est utilisé sans son alimentateur spécifique quand cela est prévu par les instructions, s'il est modifié sans l'autorisation de la Tector, s'il a été réparé avec des composants pas aptes ou pas originales, s'il est falsifié ou s'il ne présente pas tous composants (par exemple vis, passe-câbles, garnitures etc.), s'il est cassé à la suite de chocs, de chutes ou d'emploi impropre, s'il a été endommagé par la pénétration de l'eau causée par incurie, inattention ou non-correcte application technique des instructions de montage. La garantie est bien limitée à la réparation du produit défectueux et/ou à son remplacement par un produit équivalent, dans la mesure où le constructeur retient le bien fondé du motif du retour. Se précise que les tonalités de lumière du LED, ou sa température couleur, sont sujets à tolérances plus ou moins sensibles par respect aux valeurs nominales déclarés et imposés par le fabricant dès LEDs. Pour cette raison ne seront pas acceptées des contestations sur les variations de tonalité, une fois qui le produit sera installé. Le période de garantie de deux ans est à partir de la date de fabrication ou de livraison du produit et toujours à condition que l'acquéreur puisse démontrer la bonne conservation du produit, la bonne installation, la bonne utilisation et l'usage non-impropre; la garantie est entendue limitée, au choix de la Tector, à la restitution avec remboursement du prix ou à la réparation gratuite ou au remplacement des produits défectueux. La garantie est rompue si le produit est retourné dans un emballage inapte ou s'il n'est pas rendu dans son intégralité ou bien en mauvaises conditions dues, selon le producteur, à causes différentes de la simple utilisation du produit, même prolongées dans le temps. Le remboursement pour dommages, si réellement documentés et vérifiés par Tector, est admis seulement dans le cas où la Tector n'acquiesce pas aux conditions contractuelles de garantie légale ou commerciale, qui prévoient la réparation ou le remplacement du produit, raison pour laquelle le contrat de vente doit être légalement résolu. En tous cas, le remboursement sera dû dans les limites max. du double de la valeur du produit acheté et en tous cas pas supérieure aux limites prévues par nos conditions de vente, qui sont du 15% de chaque fourniture avec un limite max. d'Euro 15.000, sans tenir compte du nombre des fournitures. Pour profiter des droits ci-dessus, l'acquéreur devra être en règle avec les paiements prévus dans le contrat de vente.



**EXTENSION DE GARANTIE** – L'extension de garantie du produit est entendue donnée sur la base des suivantes clauses supplémentaires.

1. Sont valides toutes conditions de garantie prévues de la date de production ou de livraison si différente, jusqu'aux 24 mois suivants; de suite seront valides seulement les conditions dont aux points suivants.
2. La durée de la garantie est étendue à 3 ou 5 ans de la date de production imprimée sur le produit, ou si majeure, de la date de livraison, seulement et exclusivement si l'extension de garantie avec sa relative durée est indiquée sur les documents de vente.
3. La garantie supplémentaire est entendue donnée seulement pour les produits qui cessent de marcher dans le période de 3 ou 5 ans de la date dont au point 2, et pour les causes dont aux points suivants. On va intervenir sous garantie, avec les limitations dont aux points suivants, seulement pour le complet arrêt de fonctionnement du produit dû à rupture ou épuisement d'un ou plus composants mécaniques, électriques ou électroniques où pour détérioration et dû à la rupture des composants à cause de la corrosion du produit. La garantie n'est pas appliquée aux produits qui ont une normale décroissance des caractéristiques électriques, mécaniques ou esthétiques, dues au temps passé, à facteurs environnementaux ou à usage intensif, donc un produit esthétiquement dégradé, mais fonctionnant, ne sera pas remplacé sous garantie. En considération que l'usage d'une ampoule non-apte peut dégrader le produit avec conséquences semblables à celles provoqués par la corrosion atmosphérique, éventuelles demandes de réparation ou remplacement sous garantie ne seront pas prises en considération dans le cas où le produit parvient au fabricant sans ampoule, aussi si brûlée, et donc s'il ne soit pas possible de vérifier si le produit a été utilisé correctement. La garantie ne sera pas opérante en cas d'usage impropre ou de corrosion déterminée par agents non atmosphériques, par exemple solvants ou acides de ménage, ou pour un produit corrodé à cause de renversement accidentel d'essences, huile ou d'autres matériels qui pourraient endommager le produit-même. La garantie ne sera pas opérante s'il sera évident que l'utilisateur n'a pas pourvu à un entretien régulier et au nettoyage du produit, et particulièrement s'il n'a pas tenu parfaitement net le verre, sans incrustations et dépôts de saleté.
4. En particulier la garantie n'est pas appliquée pour les produits encore marchants, mais qui ont une décroissance du rendement lumineux plus accentuée par rapport à d'autres produits.
5. Le période de garantie implique un cycle de fonctionnement max. de 4000 heures/an.
6. La garantie n'est pas appliquée dans le cas où ne soient pas respectées toutes conditions prévues par la garantie légale et commerciale et quand d'autres interventions d'entretien non-corrects ont été effectués, ou remplacement de parties non originales, ou n'importe quel autre type d'intervention qui ait modifié le produit ou l'installation originaire. Elle n'est pas appliquée dans le cas où la rupture du produit a été déterminée par événements météorologiques extrêmes (ouragan, séisme, inondation), par fulmination directe ou indirecte, par vandalisme ou actes de guerre (banditisme, émeutes, révolutions), ou par n'importe quelle autre forme d'endommagement intentionnel ou involontaire que ne peut pas être reconduite à un défaut du produit.
7. Pendant la période d'extension de garantie, aucune charge sera reconnue, sauf la mise à disposition de l'acquéreur, ex-works, d'un produit en remplacement ou la réparation du même. Seulement en cas de dommage, réel et qui peut documenter que le produit ait endommagé biens ou personnes, l'assurance RC produits stipulée par Tector ira intervenir.
8. L'extension de garantie de 3 ou 5 ans sera entendue opérante seulement suite à vérification de l'installation, avant de la mise en œuvre, par un notre préposé et avec modalité à notre discrétion. Les frais de cette vérification seront normalement inclus dans le prix de vente du produit. Comme alternative, à discrétion de la Tector, sera demandée une certification de correcte exécution des travaux, à la charge de l'acquéreur, rédigée par un installateur professionnel.
9. La garantie, comme il est prévu au point 3, sera activée suite à une communication régulière jointe à documentation appropriée (sommaire relation technique et photographique) de la part de l'acquéreur. Après l'inspection de la documentation, la Tector s'engage à retirer le matériel qui a cessé de marcher et qui devra être fait parvenir franco de port; la Tector s'engage à sa discrétion à réparer où remplacer le produit qui a cessé de marcher, dans 60 jours depuis la réception, et à le mettre à disposition de l'acquéreur chez son établissement de fabrication. La réparation n'engage pas le fabricant à fournir un produit nouveau, mais bien la remise en service du même. Le remplacement, s'il est retenu nécessaire, n'engage pas le fabricant à fournir un produit exactement identique, mais bien adaptable à la place de l'original, avec les mêmes caractéristiques et la même fonction.
10. Dans le cas où le produit soit, pendant ce temps, sorti de production, la Tector s'engage à remplacer le produit qui ne fonctionne plus, avec un produit similaire ou équivalent. Dans cette éventualité, l'acquéreur ira correspondre à la Tector un remboursement du 50% du prix de vente originaire du produit.
11. Dans le cas où l'objet de la garantie soit un produit fabriqué expressément et sur spécification de l'acquéreur, la Tector s'engage à pourvoir à la réparation ou au remplacement, jusqu'à un maximum du 10% des pièces vendus. Dans ce cas Tector se réserve de pourvoir dans 120 jours de la réception des produits non marchants.
12. Au cas où le producteur ne puisse pas satisfaire entièrement ou en part à ce qui est prévu dans les points 10 et 11, dans les 3 ou 5 ans de durée de la garantie étendue, il ira correspondre au client une somme du 50% du prix de vente originaire, pour chaque produit non réparé ou non remplacé, qui rentre dans les conditions prévues de cette extension de garantie et jusqu'à la limite globale max. du 30% de la fourniture originaire.
13. Les conditions dont aux points de 1 à 12, sont entendues substitutives à tous autres accords verbaux ou écrits inhérents au produit correctement identifié au point 2, et sont valides seulement sur acceptation expresse des mêmes, après avoir, le producteur et le client, contresigné le présent document.
14. Pendant le période d'extension de garantie et donc après deux ans de la livraison, le remboursement des dommages suite à la résolution du contrat de vente n'est pas appliquée.

(10/2016)